

Commission : Conseil économique et social (ECOSOC)

Question : Comment lutter contre les inégalités ?

Auteur : République démocratique du Congo

L'objectif de la création de richesses, autrefois symbole de progrès économique et social, ne promet plus une amélioration de la qualité de vie de l'entière des populations humaines. Trop importante est aujourd'hui l'inégale répartition des richesses, au niveau international comme au niveau national.

La République démocratique du Congo (RDC) se voit fortement touché par cette inégale répartition des richesses, qu'elle identifie comme la source primaire des inégalités socio-économiques. 71,7% de la population congolaise vit en dessous du seuil de la pauvreté et un grand nombre de citoyens ont un accès difficile aux services sociaux de base comme l'électricité, l'eau potable, le transport, l'éducation et la santé.

La RDC est consciente du fait que ces inégalités restreignent les opportunités sociales et économiques des citoyens, impactent fortement la performance économique et défavorisent la construction d'un État congolais stable et prospère. La lutte contre les inégalités est ainsi indispensable pour la stabilité sociale, économique et politique de la RDC.

Regardant la lutte contre les inégalités comme son devoir primaire, la RDC a pris de nombreuses mesures. Ainsi, grâce à l'aide de la PNUD, la RDC a lancé le *Programme présidentiel accéléré de lutte contre les inégalités* visant, entre autres, à accroître l'accès de la population aux services sociaux de base. De plus, la RDC a rendu gratuit l'enseignement primaire et a amélioré la santé maternelle et infantile dans les provinces les plus pauvres du pays. Cette mesure a été soutenue par un prêt de 1 milliards de \$ par la Banque mondiale.

De plus, afin de surmonter ces obstacles dans la lutte contre les inégalités, la RDC a également établi l'*Agence de prévention et de lutte contre la corruption* ainsi que la *Cellule d'appui au programme d'urgence intégré de développement communautaire* qui a, entre autres, l'objectif de fédérer les mesures ciblant l'amélioration rapide des conditions de vie de la population congolaise.

La RDC a également créé une base juridique afin de promouvoir les droits de la femme. En effet, l'article 14 de notre Constitution garantit le principe de la parité homme-femme ainsi qu'une représentation équitable des femmes au sein des Institutions de la RDC.

Malgré toutes ces mesures, la RDC voit sa lutte contre les inégalités restreinte :

Premièrement, étant fortement touchée par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une nouvelle épidémie d'Ebola, la RDC identifie la situation sanitaire actuelle comme obstacle à la lutte contre les inégalités. En RDC comme dans la majorité des autres pays en développement, la crise sanitaire a fortement pesé sur le système économique, sur le budget national et, par conséquent, sur la capacité des pays de lutter contre les inégalités.

Appelant à la solidarité internationale, la RDC demande donc une annulation de la dette ainsi que des financements sans conditions pour les pays en développement, afin de garantir des opportunités économiques et sociales à chaque citoyen.

Deuxièmement, l'est de la RDC est encore ravagé par des groupes armés, provoquant une situation humanitaire dévastatrice. Les citoyens congolais dans les régions concernées n'ont pas d'accès à la majorité des services sociaux de base et la majorité d'entre eux risque leurs vies. Cela a provoqué une migration de plus de cent mille citoyens dans les derniers mois.

La RDC estime que ces groupes armés ne peuvent être combattus qu'en éradiquant leurs sources d'approvisionnement et d'appui. La RDC fait ainsi appel à la communauté internationale d'appliquer des sanctions appropriées, ciblées et efficaces contre ces groupes.

Pour conclure, la République démocratique du Congo appelle à la solidarité internationale pour pouvoir affronter les inégalités et pour permettre l'édification d'un État stable au niveau social, économique et politique.